

Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Lamalou

Rapport annuel 2021

ETU-2022-019 - Edition Mars 2022



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. CONTEXTE	2
1.2. OBJECTIFS.....	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	2
2.1. HISTORIQUE.....	2
2.2. DISPOSITIF DE MESURES.....	3
2.2.1. Description des jauges.....	3
2.2.2. Fréquence des mesures.....	3
2.2.3. Valeur réglementaire	3
2.2.4. Niveau de référence.....	3
2.2.5. Implantation des jauges	4
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	8
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2021 (SOURCE : CMSE)	8
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2021	8
4. RESULTATS OBTENUS.....	9
4.1. TABLEAU DE RESULTATS 2021	9
4.2. INFORMATION SUR LE RESEAU DE MESURES	9
4.3. MOYENNE GENERALE	9
4.4. DETAILS PAR JAUGE	10
4.4.1. Jauge de type a (référence).....	10
4.4.2. Jauge de type c (limite d'exploitation).....	10
4.4.3. Jauge complémentaire	10
4.4.4. Jauges de type b (proximité des premières habitations)	11
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	12
TABLE DES ANNEXES	12

SYNTHESE

En partenariat avec la société CMSE, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Lamalou. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2021.

- En 2021, l'empoussièrment de fond sur la zone a augmenté par rapport à 2020 en lien avec plusieurs épisodes d'apport de poussières désertiques en provenance du Sahara qui ont eu lieu en début d'année
- L'activité de la carrière peut avoir ponctuellement une forte influence sur l'empoussièrment de son environnement immédiat sous la Tramontane.
- L'activité du centre de traitement des matériaux a une influence faible voire inexistante sur l'empoussièrment de son environnement proche sous les vents dominants (Tramontane et Marin).
- A proximité des premières habitations sous les vents dominants de l'exploitation, les niveaux d'empoussièrment sont inférieurs à la valeur réglementaire.
- Des sources de poussières autre que l'exploitation influencent l'empoussièrment de la zone : centre équestre, végétations, activité agricole, apport naturel de particules désertiques...

SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m ² /jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)	NON	Aucun site de prélèvement de type b n'a dépassé cette valeur de référence.

RETOMBÉES TOTALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2021

Numéro	Type de jauge	Retombées totales en mg/m ² /jour		Comparaison entre 2021 et 2020	
		Moyenne annuelle 2021 <i>(Moyenne des 4 campagnes de mesures)</i>	Moyenne annuelle 2020 <i>(Moyenne des 4 campagnes de mesures)</i>	Evolution	Pourcentage par rapport à 2020
LAM 4	a	239	118	▲	+ 103%
LAM 1	c	679	400	▲	+ 70%
LAM 6	-	262	420	▼	- 37%
LAM 2	b	233	133	▲	+ 76%
LAM 3	b	316	196	▲	+ 62%
LAM 5	b	259	145	▲	+ 79%
LAM 7	b	208	166	▲	+ 25%
Moyenne du réseau		314	225	▲	+ 39%

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

La société CMSE a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables¹ dans l'environnement de la carrière de Lamalou, située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Une convention signée entre CMSE et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1^{ères} habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.2.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

2.1. Historique

Entre 2001 et 2017, le suivi des retombées de poussières autour de la carrière était effectué par des plaquettes de dépôts selon la norme AFNOR NFX 43-007.

En 2018, en application de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, un dispositif de surveillance des retombées de poussières avec des mesures par jauges selon la norme AFNOR NF X 43-014 a été mise en place.

¹ On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrières, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

2.2. Dispositif de mesures

2.2.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre) dont la surface résultante permet la collecte des retombées de poussières de toutes natures (minérales et organiques). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Les retombées sont exprimées en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$.



☞ Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.

2.2.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +/- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 +/- 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, à l'issue des 4 premières campagnes, il est admis un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

☞ Le calendrier 2021 des mesures est présenté en annexe 1.

2.2.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$ en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1 500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jauge de type b, voir § 2.2.5).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

2.2.4. Niveau de référence

Empoussièremment annuel (retombées totales)	
Moyenne annuelle	Qualificatif
< 250 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment faible
250 à 500 $\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment moyen
> 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment fort

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques totales.

2.2.5. Implantation des jauges

2.2.5.1. Contexte réglementaire

En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrière, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

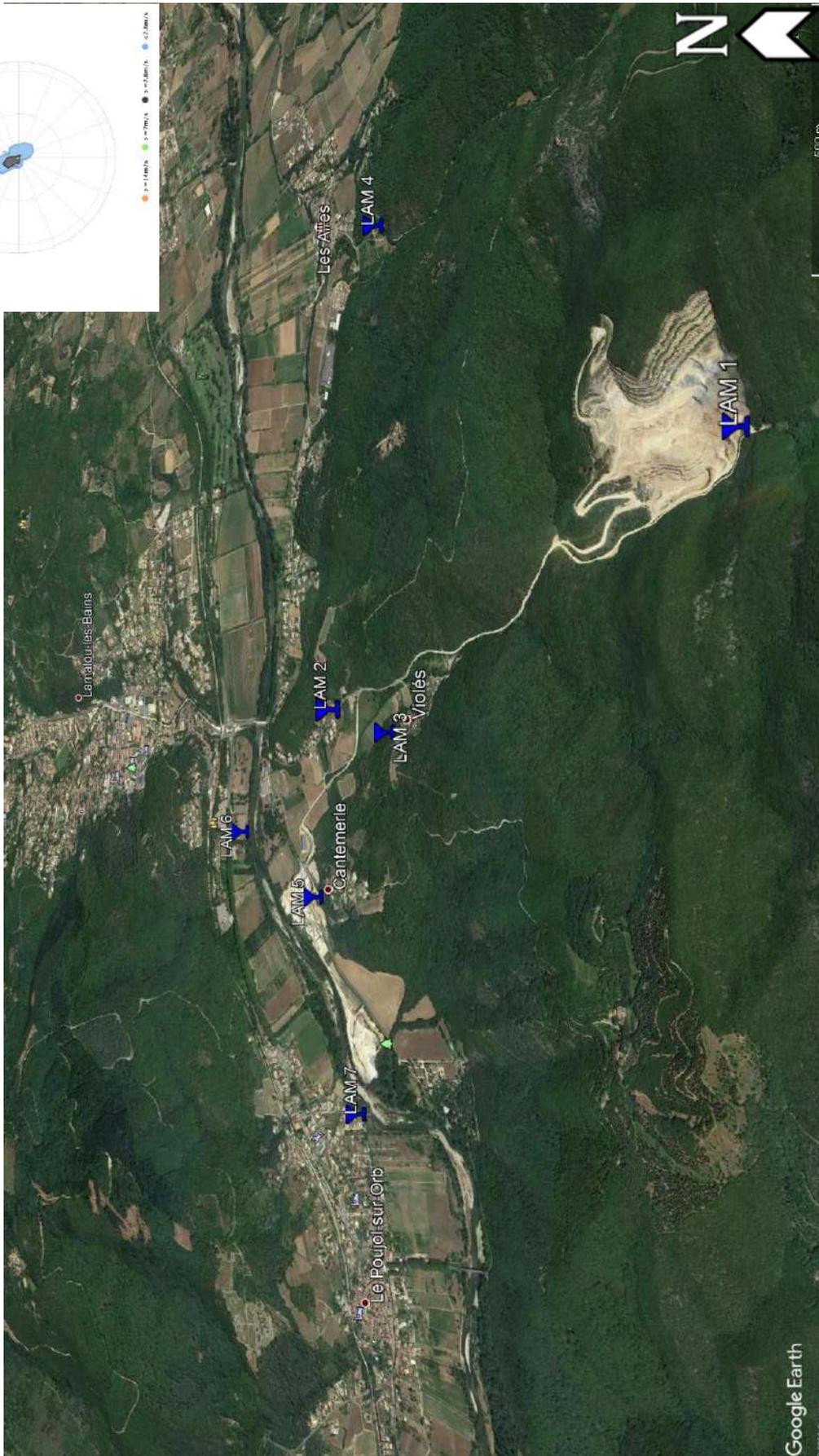
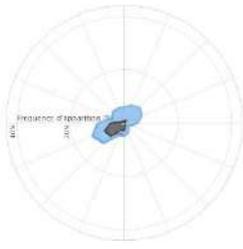
Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

- au moins une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

2.2.5.2. Application pour la carrière de Lamalou

	Type de site	Explications	Sites
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	LAM 4 , située à 1500 mètres au Nord-Est de la carrière
	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	<p><u>Sous la Tramontane de la carrière :</u> Pas d'habitation sous la Tramontane à moins de 1500 mètres</p> <p><u>Sous la Tramontane des installations de traitement des matériaux :</u> LAM 5, au sud du centre de traitement des matériaux, près du hameau de Cantemerle. LAM 3, près du hameau de Violès. Dans le prolongement de la jauge LAM 5. LAM 2, située à 650 mètres au Sud-Est du centre de traitement des matériaux, proche d'habitation</p> <p><u>Sous le Marin des installations de traitement des matériaux :</u> LAM 7, située au Nord-Ouest du centre de traitement des matériaux</p>
	c	une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants.	LAM 1 , à 100 mètres au Sud-Est de la carrière, au bord d'un chemin forestier.
Jauge complémentaire			LAM 6 , située à 300 mètres au Nord-Est des installations de traitement des matériaux, près du centre équestre.

Rose des vents cumulée
 Pourcentage des occurrences par direction de vent
 Source: LES AILES (PCV, Météo - France)



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrement autour de la carrière de Lamalou

Sites de prélèvements



LAM 1



LAM 2



LAM 3



LAM 4



LAM 5



LAM 6



LAM 7

3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

3.1. Evolution du site en 2021 (source : CMSE)

Entre 2021 et 2020, les activités d'extraction et de production ont fortement augmenté (+40%)

En 2020, l'exploitant nous a signalé un arrêt de production du 15 décembre au 7 janvier 2022.

3.2. Conditions météorologiques en 2021

La carrière de Lamalou est située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières peuvent être obtenues :

- soit par une station de mesures implantée sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum,
- soit par un abonnement à des données corrigées en fonction du relief, de l'environnement et de la distance issues de la station météo la plus représentative à proximité de la carrière. L'abonnement à un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France est admis.

Les données météorologiques permettant d'interpréter les mesures de retombées de poussières sont issues d'un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France, permettant d'avoir des données horaires modélisées et corrigées de températures, vents et précipitations au niveau de la carrière.

■ Précipitations :

En 2021, le cumul annuel des précipitations s'élève à 853 mm. La somme des précipitations pendant les périodes de mesures représente 37% des précipitations annuelles (315 mm) ; elle était de 201 mm en 2020.

La répartition des précipitations est contrastée entre les périodes d'exposition :

- la 1^{re} de mesures (du 19/01 au 17/02) est la plus sèche avec un cumul de 17 mm.
- la 4^e période de mesures (du 15/10 au 16/11) est la plus pluvieuse avec un cumul de 144 mm.

Sur les 125 jours de mesures, il y a eu 46 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

■ Vents

Les vents dominants sur le site (*annexe 4*) sont :

- la Tramontane, de secteur Nord-Ouest,
- le Marin, de secteur Sud-Est.

Sur les 125 jours d'exposition, il y a eu :

- 101 jours avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 17 jours avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 2.4 m/s.

■ Températures : en 2021, la moyenne des températures est de 13,8 °C.

4. RESULTATS OBTENUS

4.1. Tableau de résultats 2021

Période de l'année 2021	Identifiant jauge et quantité en mg/m ² /jour						
	LAM 4 (type a)	LAM 1 (type c)	LAM 6	LAM 2 (type b)	LAM 3 (type b)	LAM 5 (type b)	LAM 7 (type b)
19/01 au 17/02	354	243	379	442	327	323	329
16/04 au 18/05	255	276	350	201	486	263	115
16/07 au 17/08	/	189	127	154	159	197	260
15/10 au 16/11	107	2009	194	136	292	252	129
Moyenne	239	679	262	233	316	259	208
Maximum	354	2009	379	442	486	323	329
Minimum	107	189	127	136	159	197	115

4.2. Information sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Atmo Occitanie. L'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC sélectionné par Atmo Occitanie.

Il n'y a pas de données disponibles pour la jauge LAM 4 lors de la 3^e campagne de mesures suite à la disparition de la jauge.

Au cours de la 1^{re} campagne de mesures 2021, plusieurs épisodes d'apport de poussières en provenance du Sahara ont été observés ; ces épisodes ont probablement influencé les niveaux de retombées de poussières minérales sur la zone.

4.3. Moyenne générale

La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2021 à 314 mg/m²/jour, en augmentation par rapport à celle de 2020 (225 mg/m²/jour).

L'empoussièrement le plus élevé (446 mg/m²/jour) a été enregistré au cours de la 4^e période de mesures qui est pourtant celle qui présente le cumul de précipitations le plus important.

Inversement, l'empoussièrement moyen le plus faible (181 mg/m²/jour) a été enregistré au cours de la 3^e période de mesures.

4.4. Détails par jauge

4.4.1. Jauge de type a (référence)

La jauge LAM 4, située à 1500 mètres au Nord-Est de la carrière, sert de référence au réseau.

Elle enregistre une moyenne annuelle de 239 mg/m²/jour, en nette augmentation par rapport à celle de 2020 (118 mg/m²/jour). Cette augmentation est notamment due à une forte valeur (354 mg/m²/jour) relevée lors de la 1^{re} campagne de mesures, impactée par plusieurs épisodes de poussières en provenance du Sahara.

4.4.2. Jauge de type c (limite d'exploitation)

La jauge LAM 1 est située à 100 mètres au Sud-Est de la carrière, au bord d'un chemin forestier.

Elle enregistre en 2021 l'empoussièremment le plus élevé du réseau avec 679 mg/m²/jour, en forte augmentation par rapport à celui de 2020 (400 mg/m²/jour) et nettement supérieur à celui de la référence.

Cette augmentation est due à une très forte valeur constatée lors de la 4^e campagne de mesure (2009 mg/m²/jour). Le reste de l'année, les niveaux d'empoussièremment étaient nettement plus faibles et proches de la référence.

Compte tenu de la position de la jauge par rapport à la carrière (cette jauge est située à proximité de la carrière sous le vent dominant de secteur Nord-Ouest), il est probable que la hausse du niveau d'empoussièremment constatée lors de la 4^e campagne de mesures soit liée à l'activité de la carrière.

Les éléments à disposition d'Atmo Occitanie ne permettent pas d'expliquer les raisons pour lesquelles cette jauge était fortement influencée par l'activité de la carrière en fin d'année et pas lors des campagnes de mesures précédentes.

4.4.3. Jauge complémentaire

La jauge LAM 6, est située à 300 mètres au Nord-Est des installations de traitement des matériaux, près du centre équestre.

Elle présente un empoussièremment modéré (262 mg/m²/jour), en nette diminution par rapport à celui de 2020 (420 mg/m²/jour) et légèrement supérieur à celui de la référence.

En 2020, une valeur importante (1045 mg/m²/jour) avait été constatée lors de la 3^e campagne de mesures en lien avec l'activité du centre équestre. En 2021, contrairement à 2020, les niveaux d'empoussièremment sur cette jauge sont globalement homogènes (ils sont compris entre 127 et 379 mg/m²/jour).

Les activités du centre équestre et des installations de traitement des matériaux ont une faible influence sur l'empoussièremment de cette jauge ; cette influence est moins marquée qu'en 2020.

4.4.4. Jauges de type b (proximité des premières habitations)

Sur les jauges de type b, aucune moyenne annuelle glissante ne dépasse la valeur réglementaire de 500 mg/m²/jour prévue par l'arrêté ministériel du 22/09/1994 modifié (voir annexe 3).

La jauge LAM 5 est située au sud du centre de traitement des matériaux, près du hameau de Cantemerle.

Elle enregistre un empoussièremment modéré (259 mg/m²/jour), en augmentation par rapport à celui de 2020 (145 mg/m²/jour) et légèrement supérieur à l'empoussièremment de référence.

Les moyennes annuelles glissantes restent néanmoins nettement inférieures à la valeur limite réglementaire.

L'activité du centre de traitement des matériaux peut avoir une faible influence sur cette jauge.

La jauge LAM 3 est située près du hameau de Violès, à 800 mètres du centre de traitement des matériaux, dans le prolongement de la jauge **LAM 5**.

Elle présente un empoussièremment modéré (316 mg/m²/jour), en augmentation par rapport à celui de 2020 (196 mg/m²/jour) et supérieur à l'empoussièremment de référence.

Les moyennes annuelles glissantes sont néanmoins nettement inférieures à la valeur limite réglementaire

Comme les années précédentes, cette jauge présente un niveau d'empoussièremment plus élevé que celui constaté sur la jauge LAM 5, pourtant située en limite du centre de traitement des matériaux.

En général, les niveaux d'empoussièremment diminuent rapidement avec la distance à la source d'émissions de poussières. Il est donc probable que des sources de poussières autres que le centre de traitement des matériaux influencent l'empoussièremment de cette jauge (végétations, activité agricole ...)

La jauge LAM 2, est située à environ 650 mètres au Sud-Est du centre de traitement des matériaux

Elle enregistre un empoussièremment faible (233 mg/m²/jour), en augmentation par rapport à celui de 2020 (133 mg/m²/jour) et équivalent à l'empoussièremment de référence.

Les moyennes annuelles glissantes restent néanmoins nettement inférieures à la valeur limite réglementaire

L'activité du centre de traitement des matériaux n'a pas d'influence sur cette jauge.

La jauge LAM 7, est située au Nord-Ouest du centre de traitement des matériaux

Elle affiche un empoussièremment faible (208 mg/m²/jour), en augmentation par rapport à celui de 2020 (166 mg/m²/jour) mais inférieur à l'empoussièremment de référence.

Les moyennes annuelles glissantes sont nettement inférieures à la valeur limite réglementaire.

L'activité du centre de traitement des matériaux n'a pas d'influence sur cette jauge.

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats de l'année 2021 montrent que :

- l'empoussièrement de fond sur la zone a augmenté par rapport à 2020. Cette augmentation est due à plusieurs épisodes de poussières en provenance du Sahara qui ont impacté en début d'année les empoussètements sur la zone,
- l'activité de la carrière peut avoir ponctuellement une forte influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat sous la Tramontane
- l'activité du centre de traitement des matériaux a influence faible voir inexistante sur l'empoussièrement de son environnement immédiat sous les vents dominants (Tramontane et Marin),
- des sources de poussières autre que l'exploitation influencent l'empoussièrement de la zone : centre équestre, végétations, activité agricole, apport naturel de particules désertiques...
- les niveaux d'empoussièrement au niveau des 1^{res} habitations sous les vents dominants du centre de traitement des matériaux sont nettement inférieurs à la valeur limite.

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent en 2022 autour de la carrière et du centre de traitement des matériaux.

TABLE DES ANNEXES

[ANNEXE 1](#) : Calendrier des mesures 2021

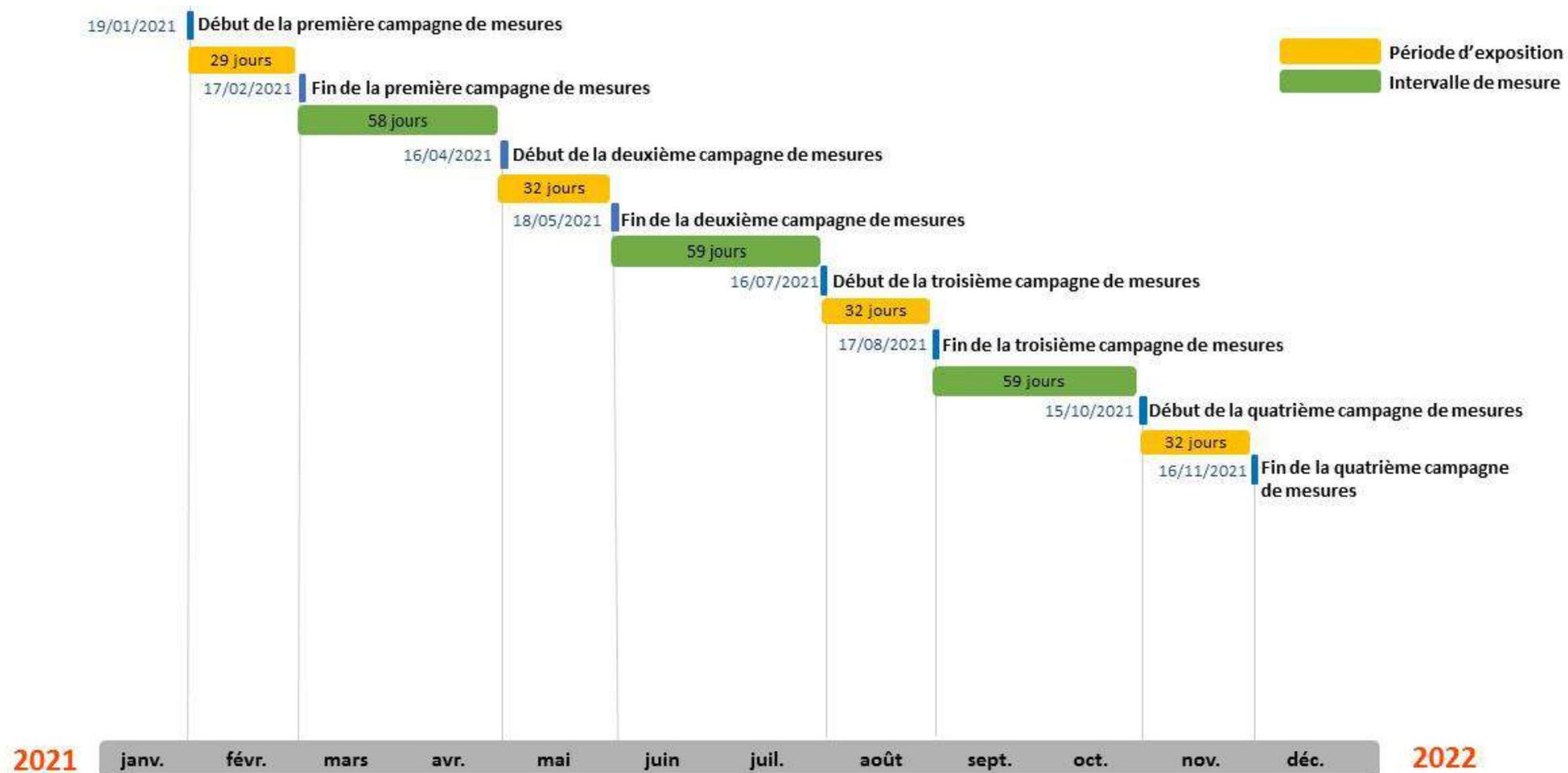
[ANNEXE 2](#) : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2021

[ANNEXE 3](#) : Mesures des retombées poussières : historique

[ANNEXE 4](#) : Conditions météorologiques

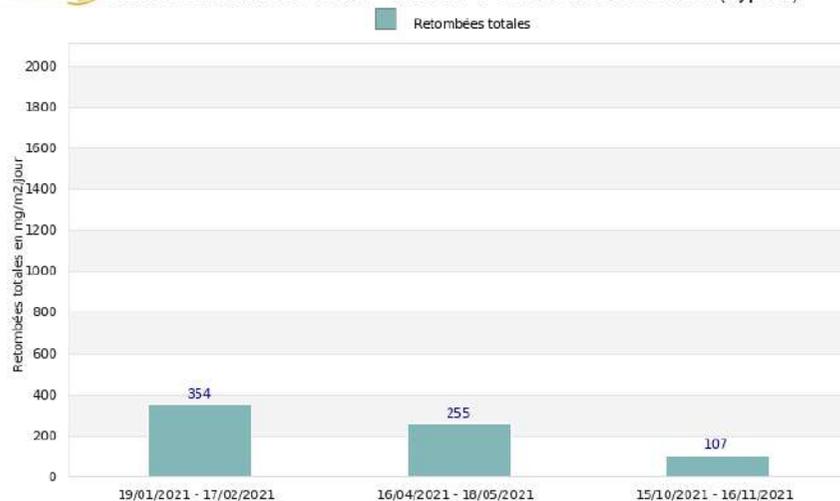
[ANNEXE 5](#) : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

ANNEXE 1 : Calendrier des mesures 2021

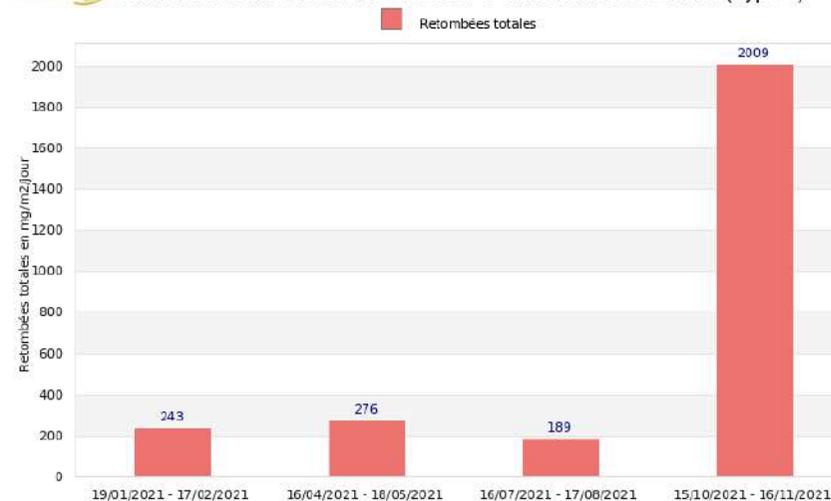


ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2021

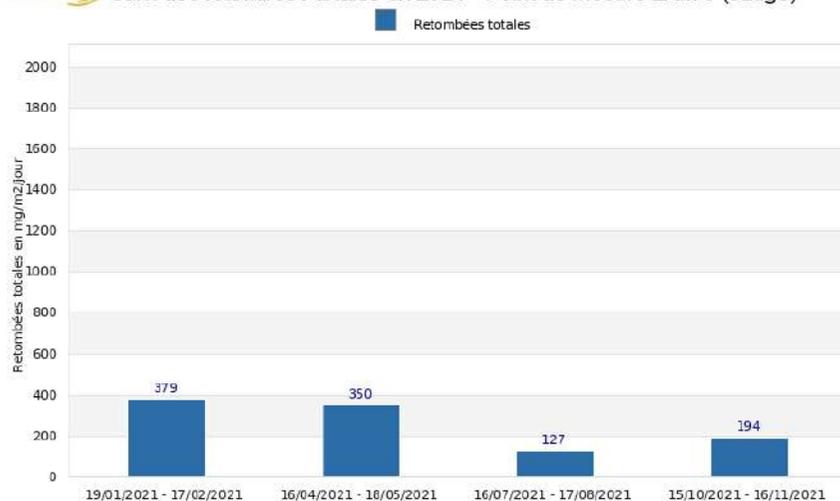
Atmo Occitanie Site de Lamalou - Société CMSE
Suivi des retombées totales en 2021 - Point de mesure LAM 4 (Type a)



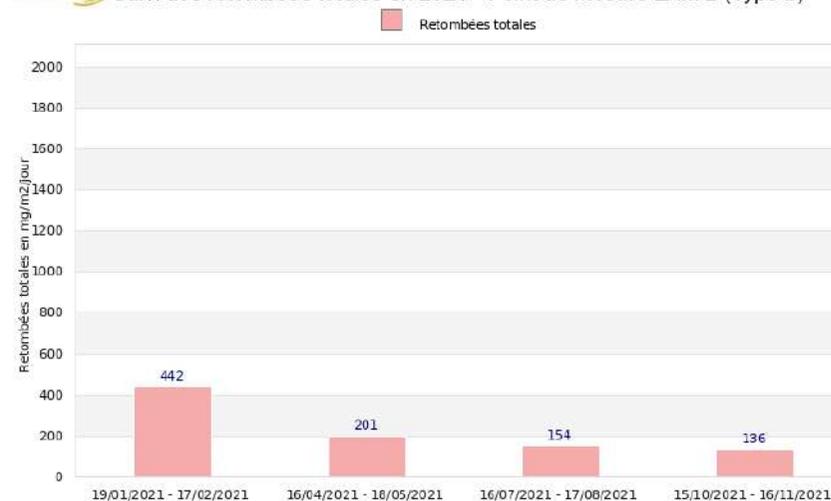
Atmo Occitanie Site de Lamalou - Société CMSE
Suivi des retombées totales en 2021 - Point de mesure LAM 1 (Type c)



©Atmo-Occitanie
Atmo Occitanie Site de Lamalou - Société CMSE
Suivi des retombées totales en 2021 - Point de mesure LAM 6 (Jauge)

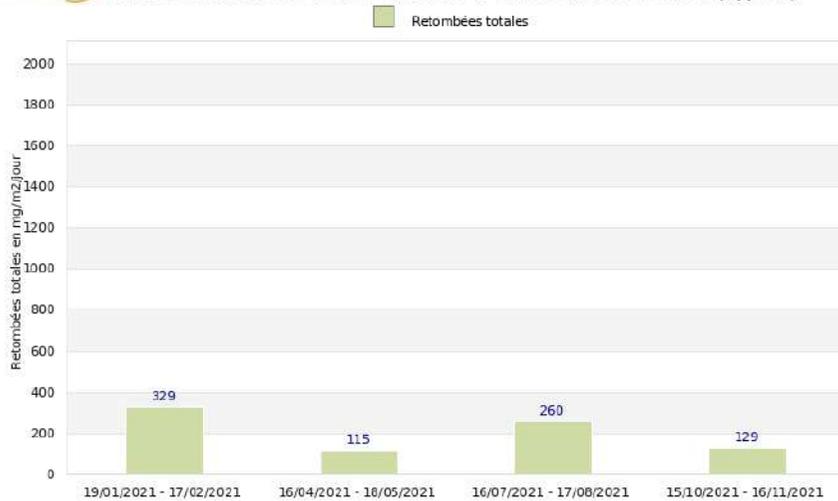
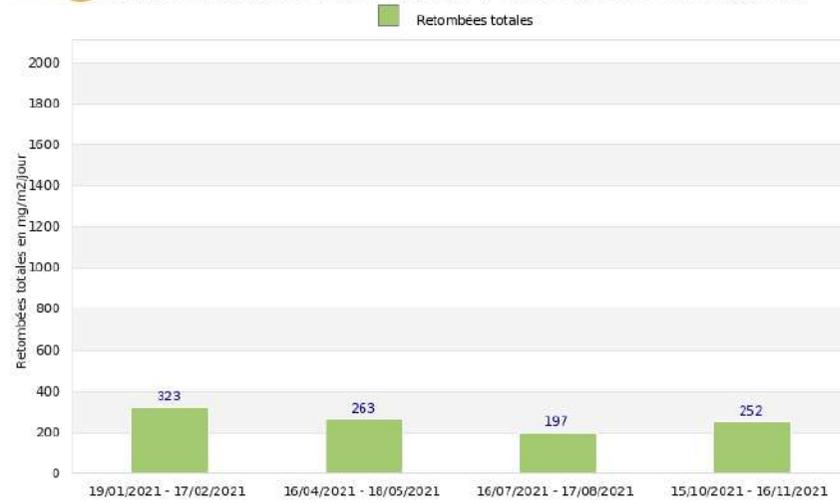
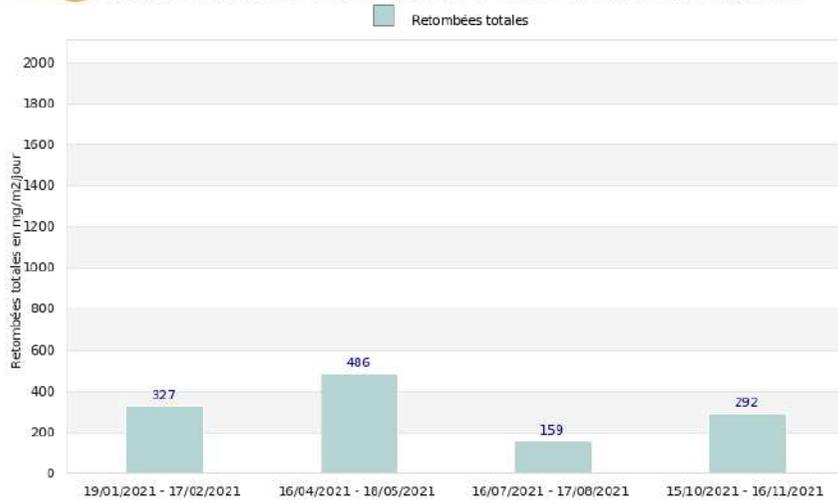


©Atmo-Occitanie
Atmo Occitanie Site de Lamalou - Société CMSE
Suivi des retombées totales en 2021 - Point de mesure LAM 2 (Type b)



©Atmo-Occitanie

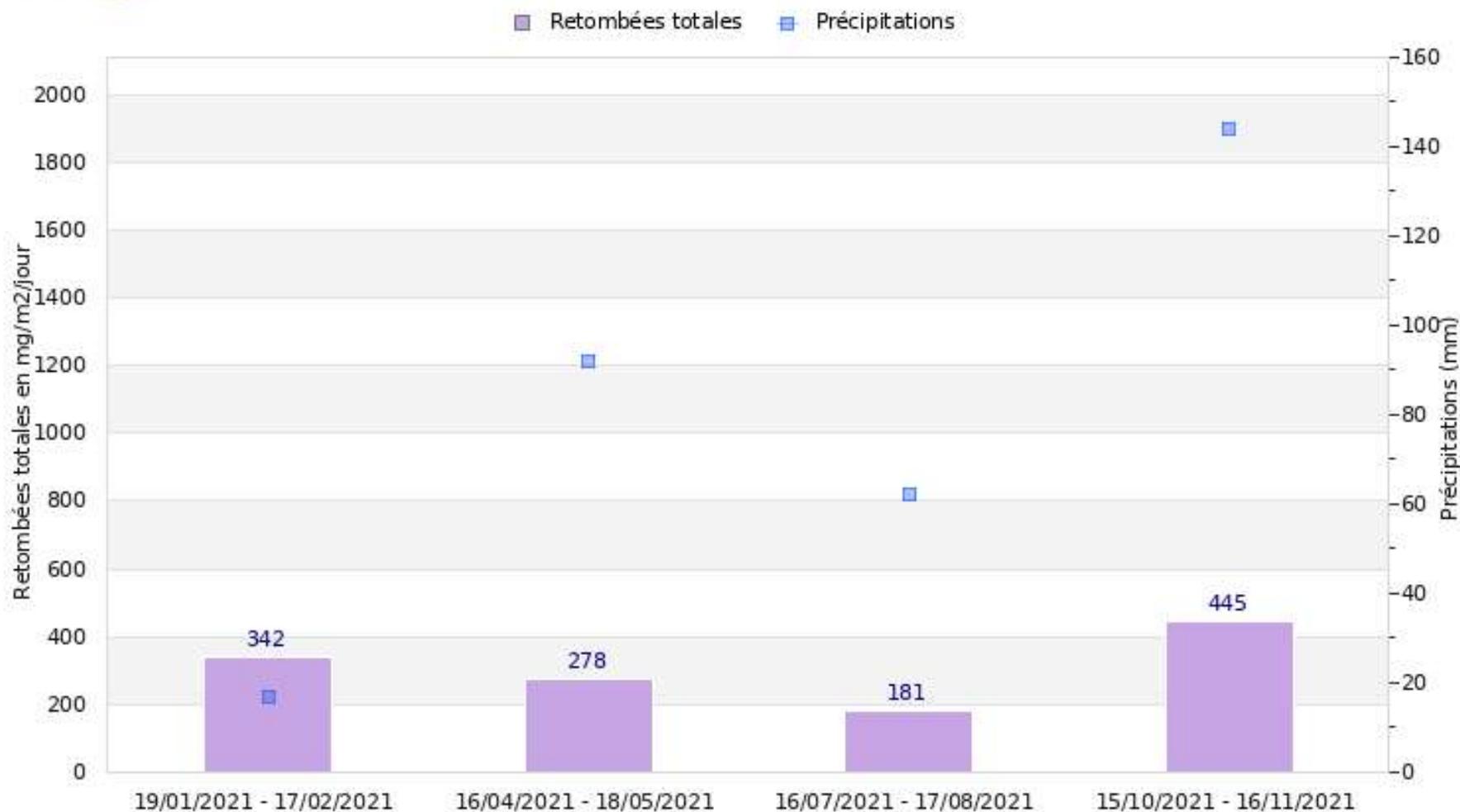
©Atmo-Occitanie



Mesures des retombées poussières, moyenne par période sur l'année 2021



Site de Lamalou - Société CMSE Moyenne des retombées totales par période sur l'année 2021



Plan d'implantation et résultats 2021 - Période n°1 du 19/01/2021 au 17/02/2021

Période du 19-01-2021 au 17-02-2021	LAM 4 (Type a)	LAM 1 (Type c)	LAM 6	LAM 2 (Type b)	LAM 3 (Type b)	LAM 5 (Type b)	LAM 7 (Type b)	LAM 2 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 3 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 5 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 7 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	354	243	379	442	327	323	329	219	243	208	207



Moyenne température : 8,3°C Cumul précipitations : 17,3 mm

* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

Plan d'implantation et résultats 2021 - Période n°2 du 16/04/2021 au 18/05/2021

Période du 16-04-2021 au 18-05-2021	LAM 4 (Type a)	LAM 1 (Type c)	LAM 6	LAM 2 (Type b)	LAM 3 (Type b)	LAM 5 (Type b)	LAM 7 (Type b)	LAM 2 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 3 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 5 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 7 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	255	276	350	201	486	263	115	227	328	227	198



Moyenne température : 12,8°C	Cumul précipitations : 92,3 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	--------------------------------	---

Plan d'implantation et résultats 2021 - Période n°3 du 16/07/2021 au 17/08/2021

Période du 16-07-2021 au 17-08-2021	LAM 4 (Type a)	LAM 1 (Type c)	LAM 6	LAM 2 (Type b)	LAM 3 (Type b)	LAM 5 (Type b)	LAM 7 (Type b)	LAM 2 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 3 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 5 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 7 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	D	189	127	154	159	197	260	236	286	226	212

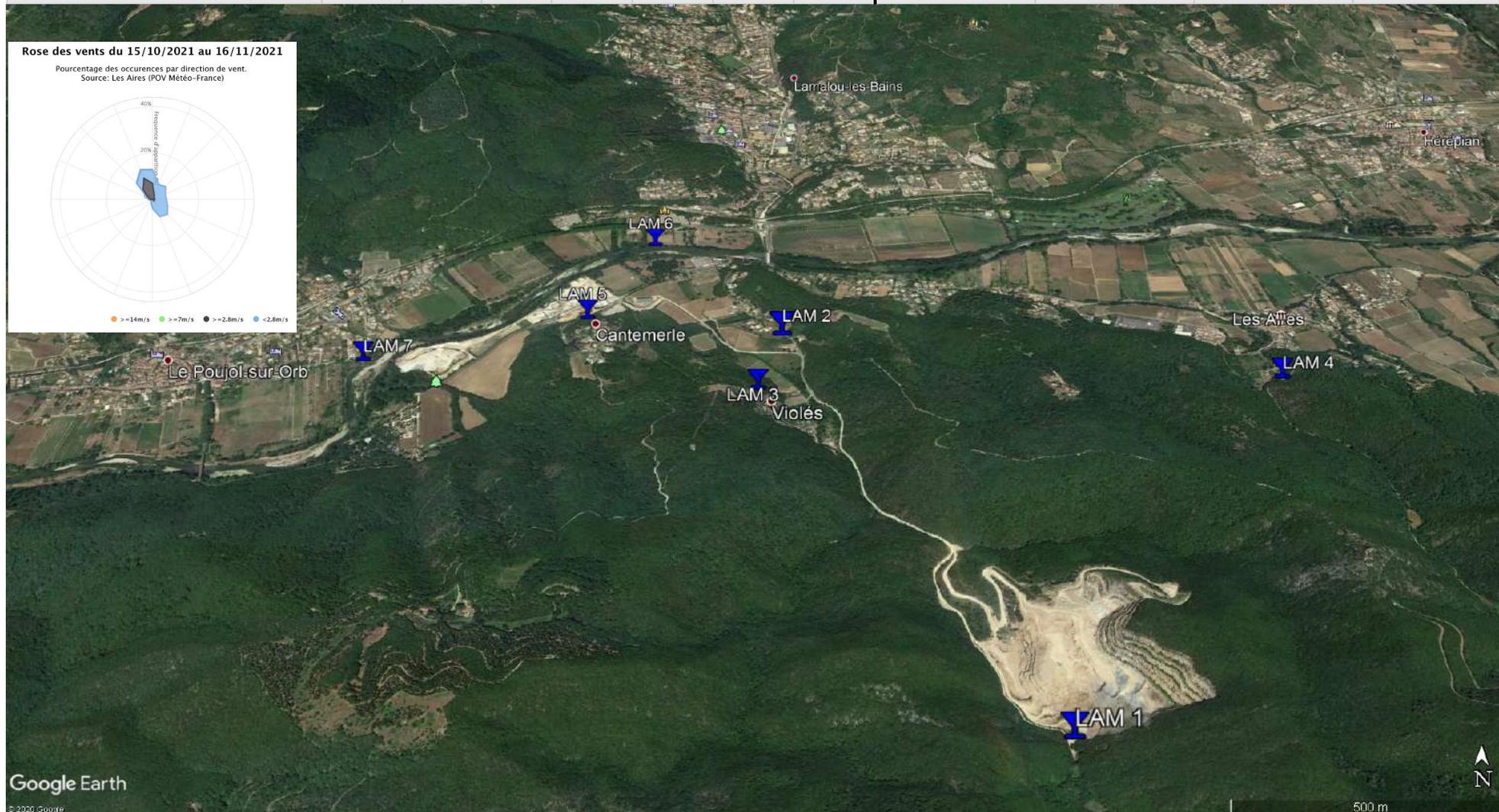


Moyenne température : 23°C Cumul précipitations : 61,9 mm

* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

Plan d'implantation et résultats 2021 - Période n°4 du 15/10/2021 au 16/11/2021

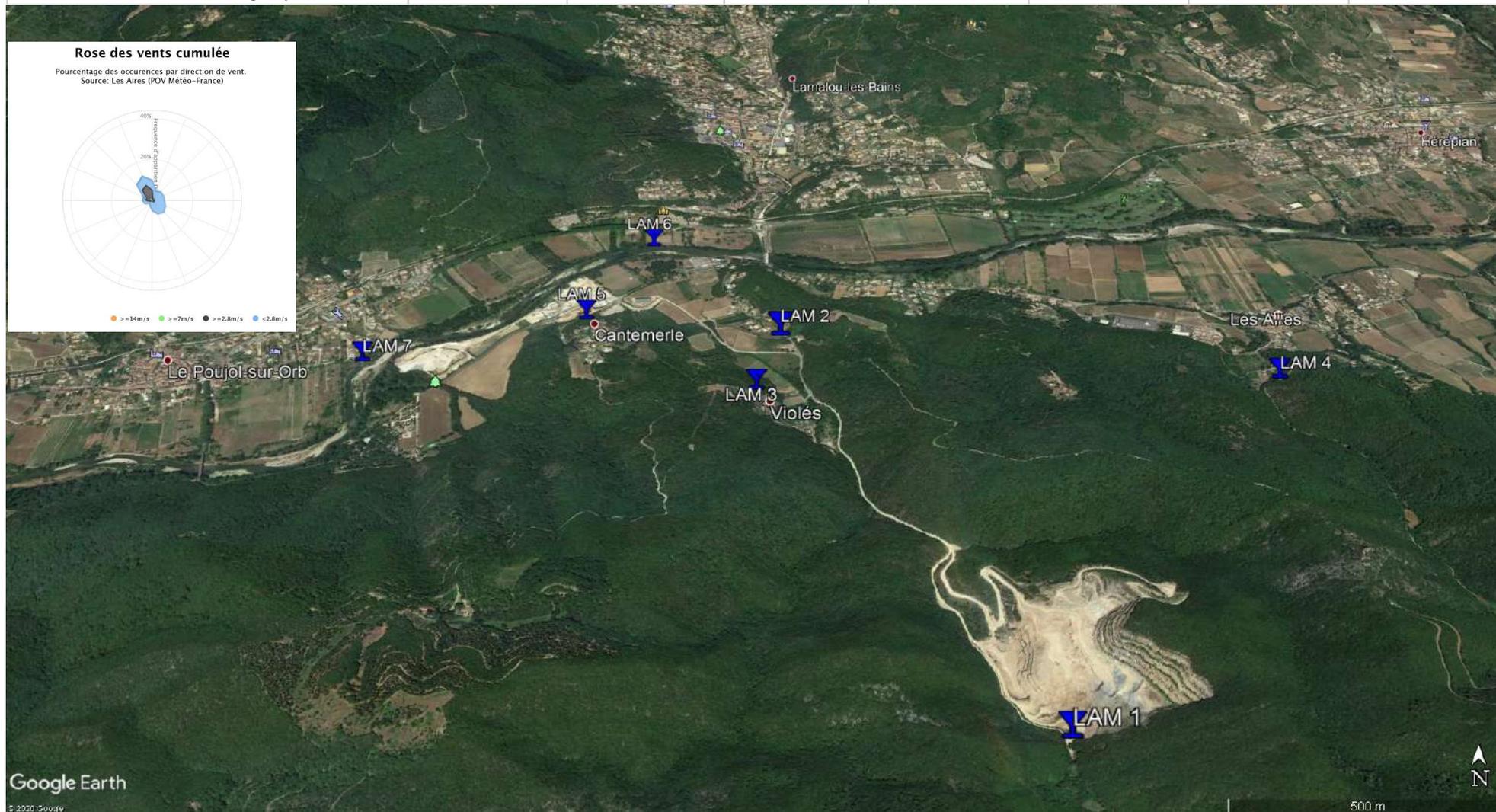
Période du 15-10-2021 au 16-11-2021	LAM 4 (Type a)	LAM 1 (Type c)	LAM 6	LAM 2 (Type b)	LAM 3 (Type b)	LAM 5 (Type b)	LAM 7 (Type b)	LAM 2 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 3 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 5 (Type b) Moyenne glissante*	LAM 7 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	107	2009	194	136	292	252	129	233	316	259	208



Moyenne température : 12,4°C	Cumul précipitations : 143,5 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	---------------------------------	---

Mesures des retombées poussières, moyenne annuelle 2021

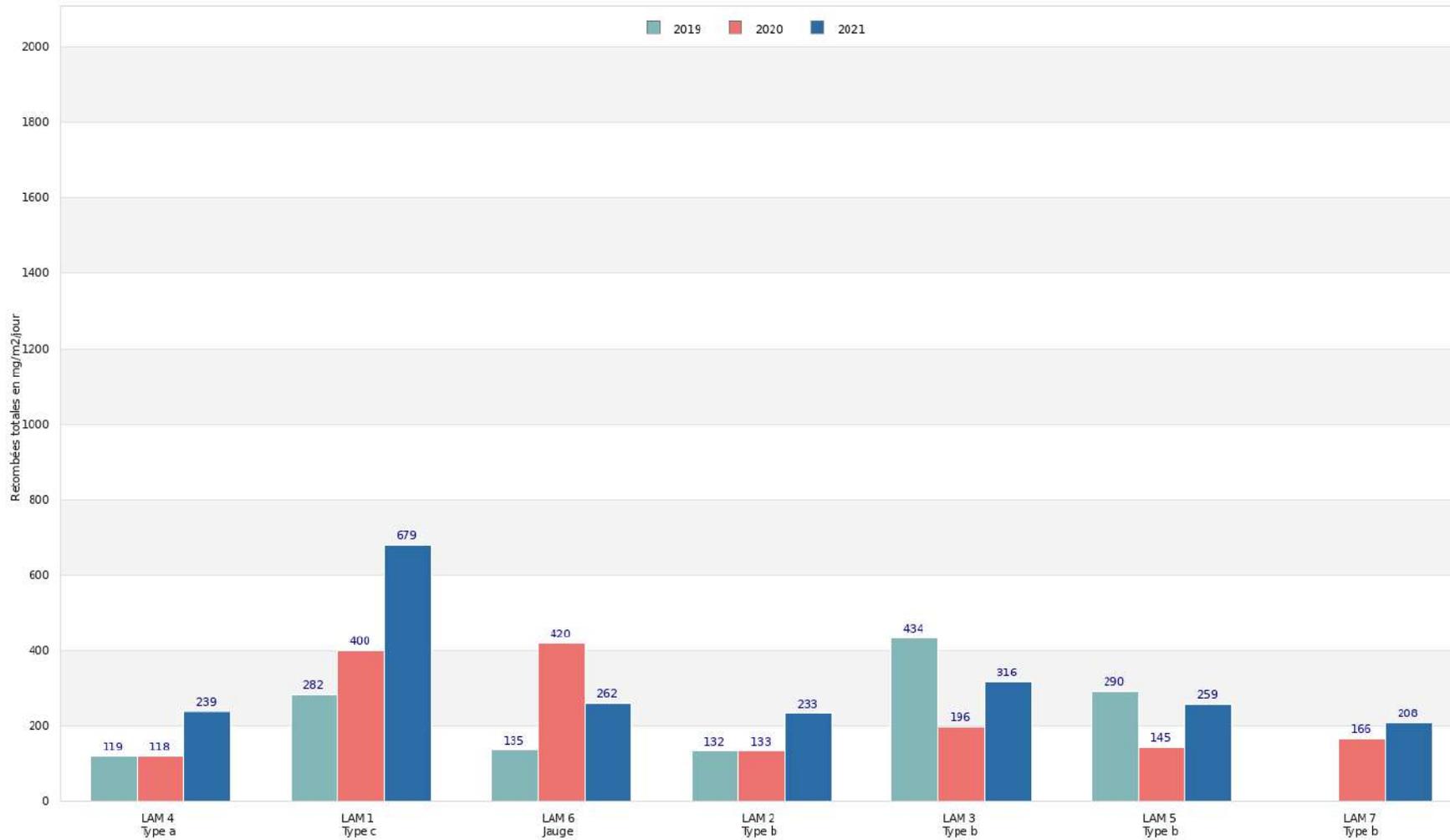
	LAM 4 Type a	LAM 1 Type c	LAM 6 Jauge	LAM 2 Type b	LAM 3 Type b	LAM 5 Type b	LAM 7 Type b
Retombées totales (mg/m ² /jour)	239	679	262	233	316	259	208



ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières, historique



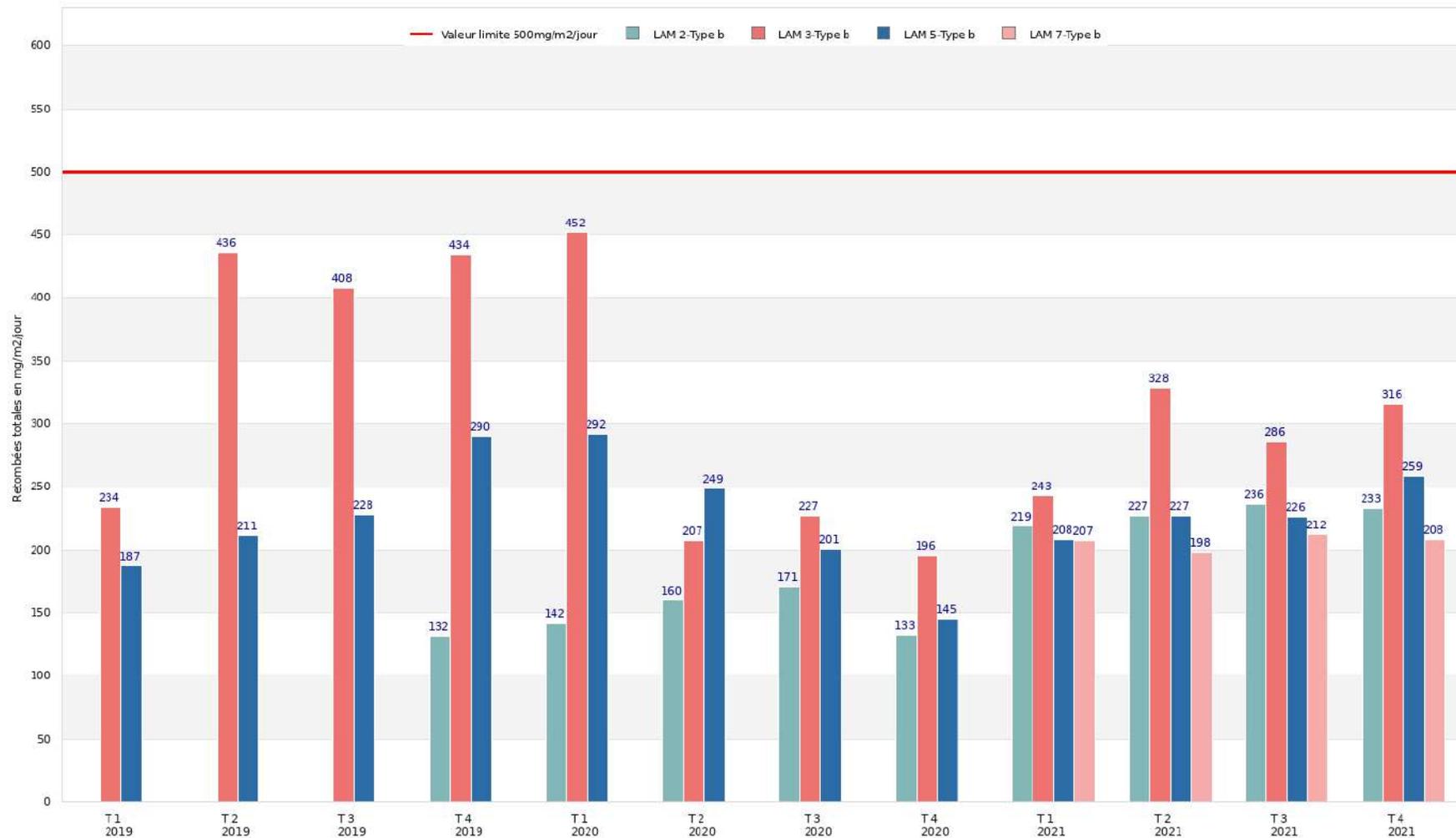
Site de Lamalou - Société CMSE
Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes annuelles depuis 2019



Mesures des retombées poussières, historique moyennes glissantes



Site de Lamalou - Société CMSE
Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes glissantes depuis 2019



Pour chaque trimestre, la moyenne annuelle glissante est déterminée à partir des résultats des 4 trimestres précédents ; par exemple, la moyenne annuelle glissante du T3 2021 est déterminée à partir des résultats des mesures obtenues lors des T4 2020, T1 2021, T2 2021 et T3 2021.

Mesures des retombées poussières, historique

Année	Dates d'exposition	retombées totales (en mg/m ² /jour)							
		LAM 4	LAM 1	LAM 6	LAM 2	LAM 3	LAM 5	LAM 7	Moyenne
2021	19/01 au 17/02	354	243	379	442	327	323	329	342
	16/04 au 18/05	255	276	350	201	486	263	115	278
	16/07 au 17/08	D	189	127	154	159	197	260	181
	15/10 au 16/11	107	2009	194	136	292	252	129	445
2020	20/02 au 20/03	98	176	82	98	136	70		110
	20/05 au 19/06	180	166	AI	170	145	186	150	166
	20/08 au 18/09	114	857	1045	116	327	201	205	409
	19/11 au 21/12	79	D	134	148	173	122	144	133
2019	22/01 au 20/02	55	331	42	59	63	62		102
	23/04 au 23/05	186	D	200	98	1125	356		393
	23/07 au 22/08	93	156	110	72	246	392		178
	21/10 au 20/11	143	358	186	300	300	348		273
2018	28/03 au 26/04	209	271	202		316	263		252
	03/07 au 05/08	164	237	104		359	324		238
	16/11 au 14/12	77	274	115		196	100		152

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu,
MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

ANNEXE 4

Conditions météorologiques

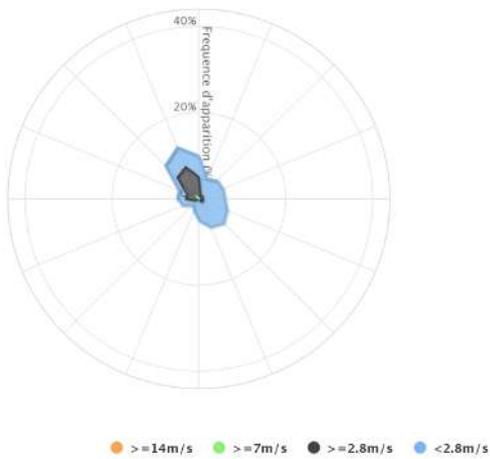
Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues d'un Point d'Observation Virtuelle (POV) fourni par Météo France.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Moyenne VV m/s	Température (°C)
du 19/01/2021 au 17/02/2021	29	17.3	12	23	7	0	2.6	8.3
du 16/04/2021 au 18/05/2021	32	92.3	14	26	4	0	2.3	12.8
du 16/07/2021 au 17/08/2021	32	61.9	6	28	4	0	2.5	23
du 15/10/2021 au 16/11/2021	32	143.5	14	24	2	0	2.3	12.4
Min		17.3	6	23	2	0	2.3	8.3
Max		143.5	14	28	7	0	2.6	23
Moyenne							2.4	
Cumul	125	315	46	101	17	0		

Roses des vents

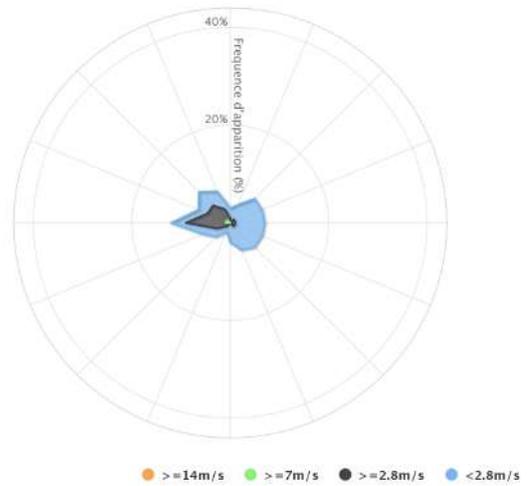
Rose des vents cumulée

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Les Aires (POV Météo-France)



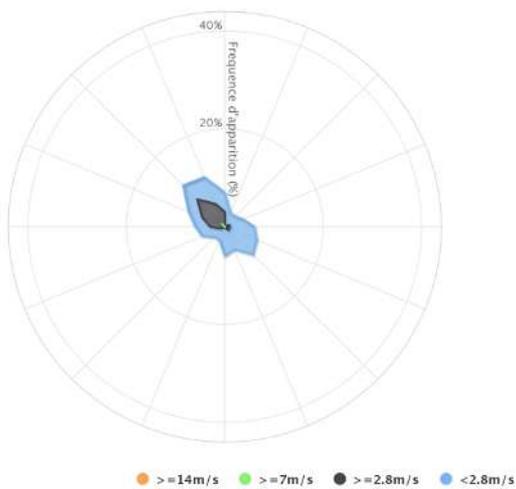
Rose des vents du 19/01/2021 au 17/02/2021

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Les Aires (POV Météo-France)



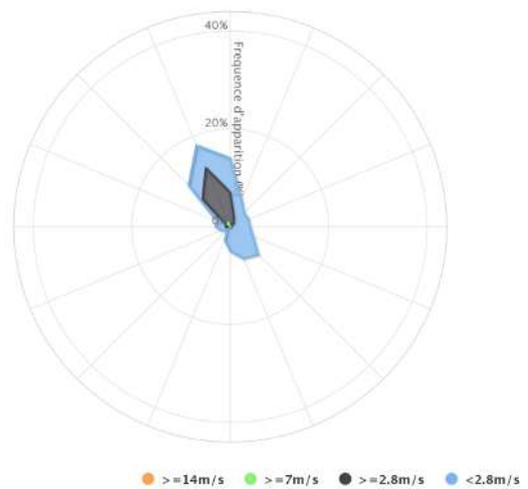
Rose des vents du 16/04/2021 au 18/05/2021

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Les Aires (POV Météo-France)



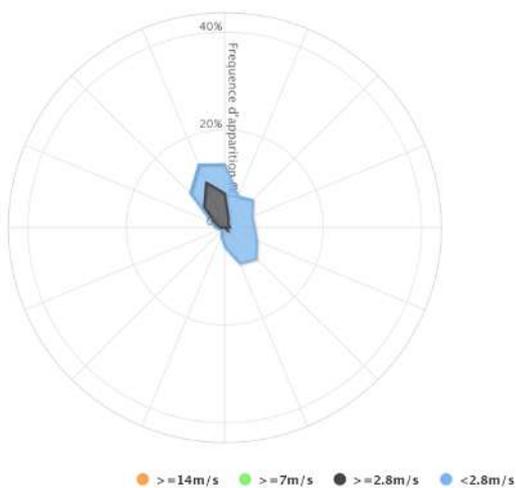
Rose des vents du 16/07/2021 au 17/08/2021

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Les Aires (POV Météo-France)



Rose des vents du 15/10/2021 au 16/11/2021

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Les Aires (POV Météo-France)



Caractéristiques météorologiques de l'année 2021 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

Janvier 2021 : « Froid et neigeux, pluviométrie très contrastée »

Après une année 2020 globalement d'une grande douceur, janvier est caractérisé par son froid avec une anomalie à la normale de -0.9°C .

Les précipitations régionales sont très contrastées. Par ancienne région économique, les cumuls mensuels sont disparates, tantôt largement déficitaires sur Languedoc Roussillon (déficit de 35% par rapport à la normale), tantôt excédentaires sur Midi-Pyrénées (il a plu 1.5 fois la normale).

La durée d'ensoleillement est faible des Pyrénées au nord de la région avec un déficit de 20 à 35 %, proche de la normale vers les départements proches de la Méditerranée. Lors de la première décade, des chutes de neige se sont produites parfois en moyenne-montagne et en plaine.

Février 2021 : « Temps peu arrosé sauf sur les Cévennes et très doux »

Après le froid du mois de janvier, les températures de février sont douces pour la saison. Les précipitations sont faibles malgré un ciel souvent nuageux.

Le bilan régional des températures moyennes est de $+8,7^{\circ}\text{C}$ soit un excédent $+3,5^{\circ}\text{C}$ par rapport à la normale. Il est moins marqué sur les départements du pourtour méditerranéen et compris entre $+3$ et $+4^{\circ}\text{C}$ ailleurs, il dépasse localement $+4^{\circ}\text{C}$ en de nombreux endroits.

Contrairement aux mois précédents plutôt bien arrosés, février 2021 est déficitaire en pluie. Avec un cumul mensuel moyen sur la région de 58 mm, le déficit est de 17% par rapport à la normale. Seuls, les Cévennes Héraultaises et le sud du Tarn et l'Aveyron sont très abondamment arrosés.

L'indice quotidien d'humidité des sols sur la région, est voisin de la médiane en fin de mois, plutôt faible en fin de période de recharge.

Le temps est peu ensoleillé sur le Languedoc, l'ensoleillement y est déficitaire de 20 à 40% en lien avec de fréquentes entrées maritimes sur le Languedoc, mais voisin de la normale sur l'ouest de l'Occitanie

Mars 2021 : « Temps sec, bien ensoleillé et venté »

Après la douceur du mois de février, les températures de mars sont de saison, mais l'on observe d'importantes variations quotidiennes durant le mois et de très grands écarts thermiques entre minimales et maximales, en fin de mois. Le bilan régional des températures moyennes est de $+8,4^{\circ}\text{C}$, inférieur de 0.3°C à celui de février! Mais encore excédentaire de $+0,44^{\circ}\text{C}$ par rapport à la normale.

Dans le prolongement du mois précédent, mars 2021 reçoit peu de précipitations. Avec un cumul mensuel moyen sur la région de 26 mm, le déficit est de 38% par rapport à la normale. Ce déficit hydrique pouvant dépasser localement 80 à 90%. Les seules pluies significatives du mois se concentrent sur le département de l'Hérault.

Le temps est bien ensoleillé sur le Languedoc. A l'exception du sud des départements pyrénéens, l'ensoleillement est partout excédentaire de 10 à 20% du nord au sud.

Les vents sont souvent soutenus. Ils sont rarement très forts sur Midi-Pyrénées, alors qu'en Languedoc- Roussillon, mistral et tramontane dépassent fréquemment 100 km/ h du 17 au 22.

Avril 2021 : « Sec et un épisode de froid préjudiciable »

Avril est caractérisé par sa sécheresse et surtout par un épisode de gelée tardive arrivant dans la foulée d'un éveil printanier précoce avec des températures minimales particulièrement basses les 7 et 8 générant une situation très préjudiciable en termes de production agricole.

Le cumul mensuel global est de 43 mm ce qui représente un déficit à la normale important, de 53 %. Ce déficit est plus important sur l'ouest de la région (61%) et moins marqué sur le Languedoc-Roussillon (43%) grâce aux pluies de fin du mois qui ont atténué temporairement la sécheresse.

Périodes de douceur et de fraîcheur se sont enchaînées, douceur en début de mois jusqu'au 5 puis première vague de froid du 6 au 8 suivie d'une seconde allant du 11 au 19, la dernière décade étant à nouveau plutôt douce. De ce fait, l'anomalie pour la température moyenne mensuelle est globalement de -0.3°C .

L'ensoleillement est relativement généreux dans la plaine languedocienne, plutôt conforme dans le Roussillon. Sur l'ouest de la région le mois est nettement plus ensoleillé que la normale, excédentaire de l'ordre de 10 à 15 % au pied des Pyrénées, 20 à 30% ailleurs.

Mai 2021 : « Assez frais, pluvieux au nord, très sec au sud »

Mai est relativement frais pour la saison, au second rang des mois de mai les plus frais depuis 8 ans avec une anomalie de -1°C à la normale, les périodes de fraîcheur (du 1er au 3, et du 11 au 26) alternant avec des périodes de douceur.

Le cumul mensuel global est de 79 mm ce qui représente un déficit à la normale de 12 %. La répartition du cumul est disparate : il est déficitaire des départements pyrénéens à l'ouest de l'Aude et en Camargue gardoise, excédentaire ailleurs. Un épisode pluvio-orageux très actif s'est produit le 10 donnant de forts cumuls sur les Cévennes jusqu'à plus de 200mm.

L'ensoleillement est relativement généreux dans la plaine languedocienne et le pays toulousain, déficitaire par contre dans l'Albigeois

Juin 2021 : « Temps orageux et chaud en plaine »

Avec 78 mm de pluies en moyenne, la pluviométrie en Occitanie est excédentaire de +15%. Ce mois de juin est bien arrosé, avec de fréquents orages qui donnent de fortes disparités dans la répartition des précipitations. Elles sont généralement comprises entre 20 et 80 mm en plaine, mais 80 à 150 mm sur le relief : on ne relève, par exemple, que quelques mm dans le delta et la vallée du Rhône, alors que les cumuls de pluie sont supérieurs à 150 mm sur une bonne partie du Lot.

Juin 2021 est plus chaud que la normale comme fréquemment ces dernières années, avec un excédent thermique de $+1,5^{\circ}\text{C}$.

Ces anomalies de températures (notamment les maximales) sont plus sensibles sur le littoral que sur les zones de relief. Sur le pourtour méditerranéen, elles dépassent localement $+3^{\circ}\text{C}$. Les zones les moins concernées par ces fortes chaleurs correspondent aux zones les plus arrosées par les orages.

Bien que de fortes rafales aient été enregistrées à plusieurs reprises sous orage, la vitesse moyenne du vent est conforme aux normales de juin, voire légèrement inférieure.

La durée d'ensoleillement est partout assez proche des valeurs habituelles de juin, l'écart à la normale restant généralement inférieur à 10 %.

Juillet 2021 : « Plutôt arrosé, orageux et relativement frais pour la saison »

Juillet est bien arrosé avec globalement un excédent de plus de 40 % de la normale pour la région. Toutefois, les cumuls mensuels sont disparates du fait notamment de foyers orageux locaux : il a tonné un jour sur 2 en Midi - Pyrénées. Si le sud de l'Hérault (notamment dans le secteur de Pézenas), le centre-Aveyron, le haut-Languedoc, le nord du pays toulousain ou le causse du Larzac sont très bien arrosés et donc largement excédentaires, en revanche, les départements pyrénéens et l'est du Gard sont restés plutôt déficitaires.

Juillet est également caractérisé par sa fraîcheur relative avec un écart à la normale de $-0,4^{\circ}\text{C}$ sur l'ensemble de la région.

L'ensoleillement est contrasté, tantôt déficitaire comme dans l'Albigeois, le secteur de Nîmes, l'Aveyron tantôt excédentaire comme en pays toulousain, ou relativement proche de la normale comme dans la plaine languedocienne.

Côté régime de vent, les valeurs sont le plus souvent assez conformes sur l'ouest de la région mais la tramontane et le cers ont soufflé fort pendant 7 jours sur la partie méditerranée du 12 au 18.

Août 2021 : « Sécheresse et fraîcheur relative pour la saison »

Août est très sec avec globalement un déficit de 63 % à la normale pour la région. Les cumuls mensuels sont le plus souvent inférieurs à 40 mm. Ils sont même inférieurs à 20 mm sur la moitié sud du Lot, la moitié est du Tarn, la majeure partie de l'Aude, le pays toulousain, la moitié sud du Tarn et Garonne et la moitié est des Pyrénées-Orientales.

Août est également caractérisé aussi, tout comme ce fut le cas en juillet, par sa fraîcheur avec un écart à la normale (1981-2010) de $-0,3^{\circ}\text{C}$ globalement. Les départements méditerranéens sont toutefois conformes à la normale.

Souvent le soleil brille généreusement dans la plaine languedocienne, le Roussillon et le pays toulousain avec pour la durée d'ensoleillement mensuelles des écarts à la normale de 10 % (Perpignan) à 16 % (Montpellier).

Septembre 2021 : « Chaud et très orageux »

Le temps est doux, les températures moyennes excèdent la normale de +1 à +2,5°C. Ce mois de septembre 2021 est ainsi dans le top 10 des mois de septembre les plus doux, grâce à une première quinzaine particulièrement agréable et des températures nocturnes particulièrement élevées.

En lien avec les orages très pluvieux qui ont circulé en début de mois, dans une atmosphère très chaude et humide apportée par les flux de sud ou sud-ouest, les cumuls mensuels de précipitations sont contrastés. Ils vont d'un très fort déficit de l'Hérault au sud Aveyron, en Lozère et plus localement dans le Gard, à un excédent très important à l'ouest de cette zone. Aux abords de la chaîne pyrénéenne, les écarts sont moins prononcés.

Ces orages très pluvieux car souvent peu mobiles n'étaient pas accompagnés de trop violentes rafales de vent, les vitesses maximales enregistrées en plaines restant inférieures à 90 km/h.

En rapport avec ce temps perturbé, l'ensoleillement mensuel est médiocre. Les déficits d'insolation allant de 5 à plus de 30% sur la région.

Octobre 2021 : « Temps ensoleillé, températures de saison, pluies sur l'est »

Après le très doux mois de septembre, les températures moyennes d'octobre sont de saison, dans une ambiance souvent assez fraîche durant la première quinzaine mais plus douce en seconde partie de mois, à la faveur des maximales qui affichent une anomalie positive de +1°C, pour un déficit de -1°C à -2°C pour les températures nocturnes.

Le temps est plutôt sec avec un déficit hydrique moyenné sur la région de 23%. Les passages perturbés ont été rares mais actifs en début et toute fin de mois donnant une répartition des pluies très contrastée sur la région.

Les conditions anticycloniques ont dominé durant ce mois d'octobre 2021, favorisant un très bel ensoleillement sur l'ensemble de la région.

Comme le mois dernier, les vents sont généralement peu soutenus côté Midi -Pyrénées, alors qu'ils sont plus fréquents et plus soutenus en Languedoc-Roussillon.

Novembre 2021 : « Temps frais et précipitations irrégulières »

Les températures, à peine de saison sur le pourtour méditerranéen, ont été généralement 1 à 2 °C en dessous des normales sur le reste de la région. La fraîcheur a dominé avec deux pics de froid assez marqués du 3 au 10 puis en toute fin de mois, du 26 au 30.

La pluviométrie, proche de la normale sur l'ouest de l'Occitanie a été très excédentaire de l'Ariège et du sud-est de la Haute-Garonne au golfe du Lion. Sur l'Aveyron, la Lozère, le nord du Gard et le nord-est de l'Hérault les déficits hydriques sont compris entre 30 et plus de 70%.

L'ensoleillement ne fait pas exception à la règle, les cumuls mensuels d'insolation sur l'est du Languedoc étant bien supérieurs à ceux relevés sur l'ouest de Midi-Pyrénées.

Sur l'ouest de la région, le temps est calme avec 1 à 3 jours de vent fort (>60 km/h) dans le mois. En Languedoc-Roussillon, les vents d'ouest à nord, très largement prédominants, soufflent fort dans le domaine du Mistral, de la Tramontane et sur les reliefs (Cévennes et Causses) avec 10 à 20 jours de vent fort.

Décembre 2021 : « Cumuls de pluie contrastés, une fin de mois très douce »

Décembre est caractérisé par sa douceur et des cumuls de pluie contrastés, déficitaires dans le Gard, la Lozère, l'Hérault et la bande littorale allant de l'Aude à la Catalogne, abondantes en revanche sur les 2/3 ouest de la région Occitanie.

La moyenne de la température est supérieure à la normale de 1.6 °C, la période après Noël ayant été exceptionnellement douce pour une fin d'année avec des valeurs très largement supérieures à la normale (de 6 à 8 °C pour les 4 derniers jours du mois).

Le cumul global mensuel de précipitations de 115 mm est excédentaire de 27 % par rapport à la normale. L'ensoleillement est particulièrement généreux dans le pays toulousain et l'Albigeois, toujours excédentaire mais dans une moindre mesure dans la plaine languedocienne et le Roussillon.

Annexe 5

Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jauge de type c).

Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques. Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible).

Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

- **Choix de l'échantillonnage** : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation** : l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.

- **Pesée des poussières** : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2») La différence des masses «m1 – m2» du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

$$m_{RT} = (m_1 - m_2) * V_T / V_{traité}$$

Avec $V_T = V_{traité}$ si la totalité de l'échantillon est traité sinon $V_T =$ Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

- **Détermination des retombées en mg/m²/jour :**

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m²/jour est déterminée de la manière suivante :

$$C_{RT} = m_{RT} / S / t$$

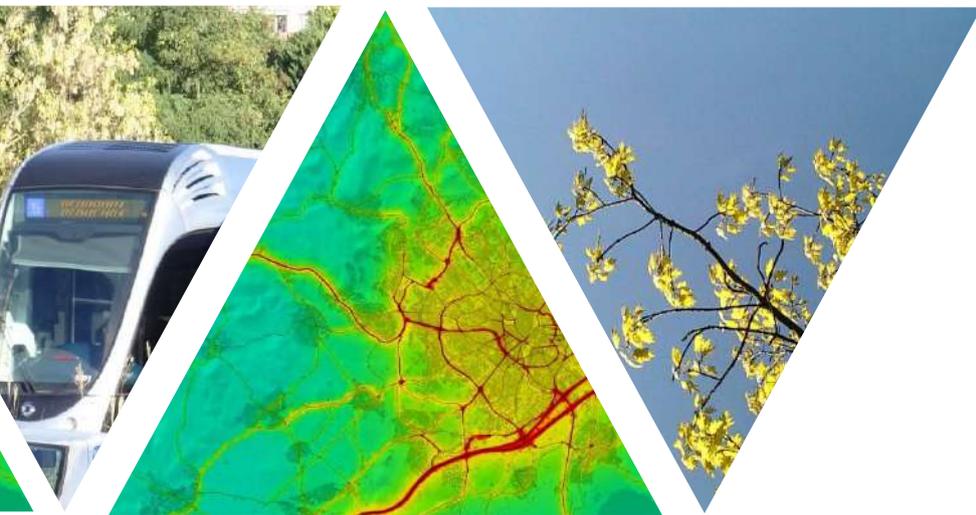
Avec S = Surface de l'entonnoir en m² et t = durée d'exposition en jour

- **Calcination :**

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de 525 °C +/- 25 °C et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m²/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie